HÉLÈNE CORDONNIER,

RESPONSABLE DE LA CELLULE GISER SPW-ARNE

« ANTICIPER ET RECHERCHER DES SOLUTIONS CURATIVES AUX PROBLÈMES D'INONDATIONS »

Alain DEPRET,
Secrétaire de rédaction

Le *Mouvement communal* a rencontré ce mois Hélène Cordonnier, responsable de la Cellule GISER, un service de la Direction du développement rural du SPW – Agriculture, Ressources naturelles et Environnement. La Cellule appuie en effet les communes dans leur démarche de gestion et de prévention des risques d'inondations par ruissellement, par la réalisation d'analyses, de propositions d'aménagements et par le suivi des différentes étapes de la mise en œuvre. La Cellule GISER remet aussi des avis sur les certificats et permis en zone soumise à une contrainte naturelle de ruissellement. Bon à savoir : les villes et communes peuvent donc faire appel à un organisme spécialisé dans la prévention des coulées de boues depuis dix bonnes années déjà. De nombreuses communes ont ainsi déjà eu recours à ses services.

Madame Cordonnier, avant toute chose, pourriez-vous brosser un rapide portrait de votre carrière ? Depuis combien de temps dirigez-vous la Cellule GISER ?

Après avoir travaillé quelques années à l'UCLouvain sur des projets liés aux questions d'érosion des sols, j'ai pris mes fonctions au sein du Service public de Wallonie en septembre 2009 pour y développer cette thématique. J'ai ainsi assuré le suivi des différents projets subventionnés et j'ai contribué à la création de la Cellule GISER en 2011. D'abord installée au sein des Universités de Louvain et de Gembloux Agro-Bio Tech, elle a ensuite été internalisée au sein de la Direction du développement rural du SPW en 2017. J'en suis la responsable depuis cette date.

Pourriez-vous nous expliquer les circonstances dans lesquelles la cellule a été créée et pour quels buts ?

Grâce aux équipes de recherche actives depuis plusieurs années dans les deux universités, les phénomènes d'érosion et de ruissellement étaient bien étudiés et documentés. Ces connaissances ont été diffusées au travers de séances d'informations ou de journées d'étude auprès de différents publics. Par la suite, les universités ont été de plus en plus

sollicitées pour réaliser des expertises de terrain, principalement à la demande des communes impactées par des coulées de boue en provenance des parcelles agricoles. De là est venue l'idée de créer une cellule opérationnelle spécialement dédiée pour répondre à ces demandes. Sa présence au sein des universités permettait de valoriser, directement sur le terrain, les résultats des recherches menées. L'objectif était donc de pouvoir apporter une expertise scientifique pointue aux communes dans la recherche et la mise en œuvre de solutions concrètes en réponse aux inondations par ruissellement et coulées de boues.

Quelles sont les missions principales de la Cellule GISER aujourd'hui ?

La Cellule GISER a aujourd'hui deux missions principales à destination des communes wallonnes et une mission d'appui aux politiques publiques dans le domaine de la gestion des inondations par ruissellement et de la protection des sols agricoles contre l'érosion. La mission qui occupe la majeure partie du temps de la Cellule est la remise d'avis techniques, dans le cadre du CoDT, sur les demandes de permis d'urbanisme (ou certificat d'urbanisme - CU2, permis d'urbanisation ou permis unique), en cas de risque d'inondation par ruissellement (présence d'un axe de concentration du ruissellement ou d'un aléa d'inondation par ruissellement). Nous traitons de l'ordre de 7 000 à 8 000 dossiers par an. La seconde mission est de fournir un conseil technique aux communes pour le diagnostic des problèmes d'inondations par ruissellement et pour le choix d'aménagements permettant d'en réduire les conséquences, en travaillant sur le domaine public et en émettant des recommandations pour les terrains privés. Et, au sein de l'administration wallonne, nous sommes force de proposition pour l'élaboration des politiques de protection des sols agricoles ainsi que de lutte contre les inondations par ruissellement. Nous sommes notamment fortement impliqués dans les PGRI (Plans de gestion des risques d'inondations) ou encore dans le Plan stratégique de la Politique agricole commune (conditionnalité des aides « BCAE5 Protection des sols » et investissements non productifs).

En quoi une organisation comme la Cellule GISER joue-t-elle un rôle important pour la Wallonie, selon vous ?

La Cellule GISER apporte son expertise avec une vision de « bassin versant », c'est-à-dire qu'elle analyse la problématique des inondations par ruissellement et coulées boueuses, depuis la chute de la goutte d'eau sur une parcelle agricole jusqu'à son arrivée dans un cours d'eau. Les mesures qu'elle préconise visent donc la protection de la zone agricole et des infrastructures publiques et privées en faisant contribuer chaque acteur du territoire. Elle fait ainsi le lien entre les différentes personnes concernées : agriculteurs, riverains, gestionnaire public et autres acteurs, pour mettre en œuvre des solutions cohérentes et efficaces à tous les niveaux.

Quelle aide concrète pouvez-vous apporter aux communes ?

Notre action est préventive. Par les avis techniques que nous rendons sur les demandes de permis d'urbanisme, car nous sommes une instance officielle à consulter dans le cadre du CoDT, et par les informations générales et techniques que nous diffusons via le site Internet « inondations.wallonie.be », via des brochures (« Ma commune face aux inondations ») ou par des formations que nous organisons de manière régulière. Elle est aussi curative lorsque la commune a connu des inondations par ruissellement et coulées boueuses. Dans ce cas, à la demande de la commune, nous pouvons réaliser un diagnostic des problèmes rencontrés et émettre des recommandations pour des actions et aménagements à réaliser, à la fois sur la zone agricole, sur les voiries ou à proximité des terrains privés des habitants.

Le nouveau Plan stratégique PAC constitue-t-il une avancée en matière de lutte contre l'érosion, selon vous ?

Dans sa forme actuelle, il apporte plusieurs éléments nouveaux permettant d'agir de diverses manières sur la protection des sols contre l'érosion et sur la réduction des impacts en aval. Il contient une nouvelle cartographie de sensibilité des parcelles agricoles à l'érosion qui permet de mieux cibler les parcelles à risque. Celle-ci se base sur trois critères : la topographie incluant l'inclinaison et la longueur de la pente, le type de sol caractérisé par sa texture (limoneuse, sableuse ou argileuse) et son taux de matière organique et l'intensité des pluies qui est variable sur le territoire wallon. Les parcelles sont classées en six catégories de risque du faible à l'extrême. Des contraintes sur le type de culture et sur les pratiques agricoles s'appliquent sur les trois catégories les plus à risque. Dans ce cas, l'agriculteur a le choix entre plusieurs mesures afin d'agir sur l'érosion : agir sur ses pratiques agricoles, ses choix de rotations de cultures, diviser son parcellaire ou installer des bandes enherbées. Ces mesures obligatoires sont complétées par des mesures volontaires visant notamment à couvrir les sols le plus longtemps possible et des aides à l'investissement (non productif) permettant la mise en place de petits aménagements « d'hydraulique douce » tels que des fossés, des noues, des fascines, des mares pour freiner et infiltrer les eaux dans la zone agricole.

Le Plan stratégique PAC contient donc différents outils qui sont à la fois coercitifs, volontaires et financiers permettant de lutter contre l'érosion des sols en Wallonie…

En effet, c'est, pour nous, une belle avancée. Néanmoins, par suite des réactions des organisations professionnelles

agricoles, le Gouvernement wallon a pris la décision, le 20 juillet 2023, de revenir jusqu'en 2026 aux dispositions de la précédente programmation PAC, à savoir l'ancienne cartographie basée sur l'unique critère pente et l'obligation d'installation d'une bande enherbée en bas de pente des parcelles à risques. Cette bande passe d'une largeur de six à neuf mètres. Cette décision a été transmise pour validation à la Commission européenne, car elle implique une modification du Plan stratégique PAC précédemment adopté. Il n'y a pas encore eu de réponse officielle de la commission à ce jour.

Comment les communes peuvent-elles minimiser les risques sur leur territoire ?

Au niveau de l'urbanisme, il est possible d'être particulièrement vigilant lors de la délivrance de permis (obligations du CoDT) pour éviter les constructions qui n'intégreraient pas le risque d'inondation par ruissellement. Il est, dans la majeure partie des cas, possible d'adapter le projet pour le prendre en compte à un coût limité. Dans ce cadre, l'avis de la Cellule GISER est particulièrement utile. Nous proposons aussi des formations pour les architectes, de manière à ce que ce risque d'inondation par ruissellement soit mieux pris en compte dans les projets dès leur conception. Le Gouvernement wallon, sur proposition de la ministre Tellier, a octroyé aux communes un budget conséquent pour mettre en place ou renforcer des actions concrètes pour protéger les citoyens des risques liés aux inondations. Cela s'inscrit dans le cadre des Plans de gestion des risques d'inondations (PGRI). La commune peut donc réaliser des aménagements, notamment pour lutter contre les inondations par ruissellement. Les services du SPW-ARNE, dont la Cellule GISER, peuvent appuyer la commune dans le choix d'aménagement adéquat. Je vous renvoie pour cela au site *inondations.wallonie.be* où l'on trouve toute l'information à ce sujet.

Et pour les zones agricoles, étant donné les difficultés évoquées précédemment ?

Pour la zone agricole, l'arrivée du nouveau Plan stratégique PAC permet de compléter les outils existants pour les communes et de travailler sur les terrains privés, grâce notamment aux aides aux investissements non productifs. Néanmoins, comme évoqué plus haut, le retour à l'ancien système, s'il est approuvé, réduit la possibilité de mesures coercitives. On ne peut qu'encourager les communes à établir un dialogue avec les agriculteurs pour mettre en place des changements de pratiques ou des aménagements. Le dispositif d'encadrement des agriculteurs, annoncé par le Gouvernement wallon en juillet dernier, devrait faciliter ce dialogue.

Quel serait le message de conclusion que vous voudriez faire passer à nos membres aujourd'hui ?

Depuis la fin de l'année 2021, nous avons dû limiter notre appui aux communes, à la suite de problèmes d'inondation par ruissellement et coulées boueuses, pour nous concentrer sur les réponses aux demandes d'avis sur permis d'urbanisme qui ont fortement augmenté. Nous mettons à nouveau tout en œuvre pour reprendre cette mission en donnant, pour l'instant, la priorité à une aide à l'élaboration de projets finançables dans le cadre des PGRI. Nous continuons aussi à alimenter le site Internet « inondations.wallonie.be » et à organiser des formations, avec l'appui de partenaires comme les contrats de rivière. La Cellule GISER reste donc l'interlocuteur privilégié des communes dans l'anticipation et dans la recherche de solutions aux problèmes d'inondations par ruissellement et coulées de boue. Notre ambition est toujours d'apporter notre expertise et de partager nos connaissances sur cette problématique pour que les communes puissent orienter au mieux leurs actions sur le terrain. Et ce, pour que le risque d'inondation par ruissellement soit géré de manière concertée et le plus en amont possible pour le bien-être de tous les citoyens.